

CHAMPION IRON ACQUIERT L'USINE DE BOULETAGE DE POINTE NOIRE ET SIGNE UN PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC UN ACIÉRISTE INTERNATIONAL POUR ÉVALUER LA POSSIBILITÉ DE PRODUIRE DES BOULETTES DE FER À RÉDUCTION DIRECTE

Montréal, le 17 mai 2022 – Champion Iron Limited (TSX: CIA) (ASX: CIA) (OTCQX: CIAFF) (« Champion » ou la « Société ») a le plaisir d'annoncer qu'elle a conclu une convention d'achat définitive (la « convention d'achat ») visant l'acquisition, par l'intermédiaire d'une filiale en propriété exclusive de Champion, de l'usine de bouletage de minerai de fer de Pointe Noire située à Sept-Îles au Québec (l'« usine de bouletage »). Champion a également le plaisir d'annoncer qu'elle a conclu un protocole d'entente (le « protocole d'entente ») avec un important aciériste d'envergure internationale (le « partenaire FS ») visant la réalisation d'une étude de faisabilité portant sur la remise en service de l'usine de bouletage et la production de boulettes de minerai de fer à réduction directe (l'« étude de faisabilité »).

Cette usine de bouletage est située à proximité des installations portuaires présentement utilisées par Champion. Elle avait initialement été mise en service en 1965 avec une capacité annuelle de production nominale de 6 millions de tonnes de boulettes de minerai de fer, puis été mise en mode de surveillance et de maintien en 2013. Une filiale en propriété exclusive de Champion a conclu la convention d'achat, laquelle prévoit l'acquisition de l'usine de bouletage auprès de la Société Ferroviaire et Portuaire de Pointe-Noire S.E.C. (« SFPPN ») moyennant une contrepartie en espèce de 2.5 millions \$ dès la satisfaction de certaines conditions préalables. Outre la contrepartie en espèces, la SFPPN et la région devraient générer des retombées économiques supplémentaires alors que Champion envisage de remettre en service l'usine de bouletage. Grâce à son site industriel, à la proximité de son emplacement stratégique au poste en eaux profondes de Pointe Noire et à son infrastructure de déchargement des trains, l'usine de bouletage serait susceptible d'entrer en production commerciale relativement rapidement. L'usine de bouletage devrait nécessiter d'importants investissements avant de pouvoir être remise en service, notamment des travaux structuraux, une remise en état et une amélioration de l'équipement existant, afin de maximiser la productivité et l'efficacité énergétique tout en minimisant son incidence sur l'environnement.

Le protocole d'entente établit un cadre de collaboration entre Champion et le partenaire FS pour la réalisation de l'étude de faisabilité qui devrait être réalisée en 2023. Sous réserve des conclusions positives et des résultats de l'étude de faisabilité, le protocole d'entente expose un cadre pour une coentreprise visant la production de boulettes de minerai de fer de qualité RD destinées à la vente à des tierces parties, ainsi qu'au partenaire FS (le « projet »). Aux termes de la convention d'achat, Champion est tenue de se conformer à divers engagements à l'égard de l'usine de bouletage, notamment un engagement à concevoir et à exploiter le projet en utilisant exclusivement des sources d'énergie vertes, comme l'électricité, le gaz naturel, les biocarburants et l'énergie renouvelable comme sources d'énergie principales. L'étude de faisabilité évaluera les investissements nécessaires pour remettre en service l'usine de bouletage tout en intégrant des technologies modernes de mise en production et de traitement.

Le chef de la direction de Champion, M. David Cataford, a déclaré : « L'acquisition de l'usine de bouletage représente une occasion stratégique pour notre Société de déployer davantage sa vision de contribuer à une chaîne d'approvisionnement plus verte pour l'industrie sidérurgique. L'appui local dont nous bénéficions, nos produits de minerai de fer de haute pureté, l'accès à des infrastructures de classe mondiale et notre bilan opérationnel nous ont permis d'attirer un important producteur d'acier international pour un projet susceptible de grande envergure au Québec. Ce projet et d'autres occasions de croissance interne visent à générer des retombées positives pour les collectivités locales et représentent un pas de plus vers la réalisation du plein potentiel de la région, y compris le traitement et la

transformation de produits supplémentaires, alors que la demande mondiale pour des produits de minerai de fer de haute pureté ne cesse de croître ».

Tous les montants en dollars figurant aux présentes sont libellés en dollars canadiens.

À propos de Champion Iron Limited

Champion Iron Limited, par l'entremise de sa filiale Minerai de fer Québec inc., détient et exploite le complexe minier du Lac Bloom, situé à l'extrémité sud de la Fosse du Labrador, à environ 13 km au nord de Fermont (Québec). La mine du Lac Bloom est une mine à ciel ouvert avec deux concentrateurs qui s'alimentent principalement en énergie hydroélectrique renouvelable. Les phases I et II des usines du Lac Bloom ont une capacité nominale combinée de 15 Mtpa et produisent du concentré de minerai de fer à haute teneur (66,2 % Fe) avec de faibles teneurs en contaminants et ont prouvé leur capacité à produire un concentré de qualité supérieure destiné à la réduction directe (67,5 % Fe). Les produits de minerai de fer du Lac Bloom, à haute teneur en fer et à faible teneur en contaminants, ont su se mériter une prime par rapport au prix de référence Platts IODEX pour le minerai de fer à 62 % Fe. La Société expédie son concentré de minerai de fer du Lac Bloom par rail jusqu'au port de chargement situé à Sept-Îles (Québec) et le vend à ses clients partout dans le monde, y compris en Chine, au Japon, au Moyen-Orient, en Europe, en Corée du Sud, en Inde et au Canada. En plus du complexe minier du Lac Bloom, Champion possède également un portefeuille de projets d'exploration et de développement dans la Fosse du Labrador, incluant le projet Kamistiatusset situé à quelques kilomètres au sud-est du Lac Bloom, et le projet de minerai de fer de Consolidated Fire Lake North situé à environ 40 km au sud du Lac Bloom.

Mise en garde à propos des énoncés prospectifs

Le présent communiqué de presse renferme de l'information et des énoncés qui peuvent constituer des « énoncés prospectifs » et de l'« information prospective » aux termes des lois sur les valeurs mobilières applicables. Excepté les énoncés de faits historiques, tous les énoncés dans le présent communiqué de presse concernant des événements futurs, des développements ou des réalisations que Champion s'attend à voir se réaliser, y compris les attentes de la direction concernant : (i) l'acquisition de l'usine de bouletage, du respect des conditions préalables à cette acquisition, les retombées envisagées en raison de l'acquisition, la réalisation de l'acquisition et de son calendrier d'acquisition; (ii) la remise en service de l'usine de bouletage, le projet et leur potentiel, leur efficacité, leurs jalons, notamment l'achèvement, la mise en service et la production commerciale, le calendrier d'achèvement et les investissements requis; (iii) l'étude de faisabilité, son achèvement, ses résultats et le calendrier prévu; (iv) la stratégie de la Société et ses occasions de croissance interne; (v) l'accent mis par la Société sur les objectifs de durabilité, les questions sociales et la gouvernance; (vi) le potentiel et les occasions de la région et (vii) la vision de la Société de contribuer à la chaîne d'approvisionnement plus verte pour l'industrie sidérurgique et de minimiser l'incidence sur l'environnement constituent des énoncés prospectifs. Les énoncés portant sur les « réserves » ou les « ressources » sont considérés comme des énoncés prospectifs puisqu'ils impliquent une évaluation implicite basée sur certaines estimations et hypothèses voulant que les réserves et les ressources décrites existent dans les quantités prédites ou estimées et que les réserves puissent être exploitées à profit dans l'avenir. Les réserves et les ressources réelles pourraient être supérieures ou inférieures aux estimations dont il est question dans le présent document. Les énoncés prospectifs sont des énoncés qui ne sont pas des faits historiques et qui sont généralement, mais pas toujours, identifiés par l'emploi de termes comme « planifie », « s'attend à », « budgète », « est prévu », « estime », « continue », « prévoit », « projette », « prédit », « a l'intention de », « anticipe », « vise », « cible » ou « est d'avis », ou toute variation de ces termes, y compris leurs négatifs, ou des énoncés selon lesquels certaines actions, événements ou résultats « peuvent », « doivent » « pourraient », « devraient », « pourront » ou « devront » survenir, se réaliser ou être entrepris. Bien que Champion croie que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont basées sur des hypothèses raisonnables, de tels énoncés prospectifs sont sujets à des risques, incertitudes et autres facteurs connus et inconnus, dont la plupart sont hors du contrôle de la Société, ce qui peut faire en sorte de faire varier substantiellement les résultats, performances ou accomplissements réels de la Société par rapport à ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans ces énoncés prospectifs. Des facteurs susceptibles de causer de telles variations entre les résultats

réels et ceux indiqués dans les énoncés prospectifs incluent, sans s'y limiter : les résultats des études de faisabilité; les changements aux hypothèses utilisées dans le cadre des études de faisabilité; les délais dans les projets; la disponibilité continue de capital ou de financement ainsi que l'état général de l'économie, du marché et des affaires; les incertitudes générales économiques, concurrentielles, politiques et sociales; les prix futurs du minerai de fer; les futurs coûts de transport; des défaillances des usines, des équipements ou des processus à opérer comme prévu; des retards dans l'obtention d'approbations gouvernementales, des permis nécessaires ou dans l'achèvement d'activités de développement ou de construction; les effets de catastrophes et de crises de santé publique, incluant l'impact de la COVID-19 sur l'économie mondiale, le marché du minerai de fer et les opérations de Champion; ainsi que les facteurs traités dans la section intitulée « Facteurs de risque » dans la notice annuelle 2021 de la Société et dans le rapport de gestion pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2021 de la Société, tous deux disponibles sur SEDAR à l'adresse : www.sedar.com, auprès de l'ASX à l'adresse : www.asx.com.au et sur le site Web de la Société à l'adresse : www.championiron.com. Rien ne garantit que cette information se révélera exacte, les résultats réels et les événements futurs pouvant être sensiblement différents de ceux prévus dans l'information prospective. Les lecteurs ne doivent donc pas se fier outre mesure à l'information prospective.

Toute l'information prospective de Champion dans le présent communiqué de presse est donnée en date des présentes ou à toute autre date spécifiée dans ces énoncés et est fondée sur les avis et les estimations de la direction de Champion et sur l'information dont la direction dispose à la date des présentes. Champion décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser son information prospective, notamment à la lumière de nouveaux renseignements ou d'événements futurs, à moins que la législation ne l'y oblige. Si la Société publie une mise à jour de l'un ou de plusieurs des énoncés prospectifs, l'on ne doit pas supposer que d'autres mises à jour suivront à propos de ces énoncés prospectifs ou d'autres énoncés prospectifs. Champion met en garde le lecteur à l'effet que la liste de risques et d'incertitudes ci-dessus n'est pas exhaustive. Les investisseurs et les autres lecteurs devraient considérer les facteurs ci-dessus avec attention, ainsi que les incertitudes qu'ils représentent et les risques qu'ils comportent. Les énoncés prospectifs comportent des risques inhérents, des incertitudes et d'autres facteurs qui ne peuvent être prédits ni contrôlés par la Société.

Pour obtenir de plus amples renseignements :

Michael Marcotte, CFA
Vice-président sénior au développement corporatif et aux marchés des capitaux
514-316-4858, poste 128
info@championiron.com

Pour obtenir de plus amples renseignements sur Champion Iron Limited, veuillez visiter notre site Web à l'adresse :
www.championiron.com.

La diffusion du présent communiqué a été autorisée par David Cataford, chef de la direction de Champion Iron Limited.